

DEPARTEMENT DE L'AUDE**Commune de Citou**

**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 27 avril 2026 à 17h00**

Sont Présents :

NOM / PRENOM	PRESENTS	POUVOIRS	ABSENTS / EXCUSES
ALBERT Viviane	X		
ARNAUD Michel	X		
BAL Isabelle		REVEL J-F	X
COMBES Marie-Andrée	X		
FABRE Philippe	X		
LAPEYRE Bernard	X		
LEROY Céline	X		
REVEL Christian	X		
REVEL Jean-François	X		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à 17h00, le Conseil municipal de la commune de Citou, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur REVEL Jean-François, Maire.

Conformément aux dispositions des articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code général des collectivités territoriales, la convocation a été adressée le 15/04/2026.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame ALBERT Viviane est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal précédent

Le procès-verbal de la séance du 30/03/2026 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

Ordre du jour

1. Affectation de résultat 2025 ;
2. Vote des taux d'impositions 2026 ;
3. Vote du budget primitif 2026 ;
4. Droit à la formation des élus ;
5. Délégation du maire aux agents ;
6. Représentant CLECT ;
7. Point financier ;
 - Ligne de trésorerie Crédit Agricole
 - Révision loyer appartement
8. Admission en non-valeur ;
9. Taxe publicité extérieure ;
10. Communication ;
11. Organisation de l'atelier participatif ;
12. Questions diverses.

1. Affectation de résultat 2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de l'affectation du résultat de l'exercice 2025, permettant de reprendre les résultats de l'année précédente dans le budget communal 2026.

Le Conseil municipal approuve cette affectation.

Adopté à l'unanimité.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES		I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE		B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	434 190,60	153 342,00	587 532,60
	Recettes réalisées (1)	B	159 676,53	136 966,04	296 642,57
	Restes à réaliser	C	130 226,00	0,00	130 226,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	424 803,00	156 731,22	581 534,22
	Dépenses réalisées (1)	E	147 254,40	130 501,34	277 755,74
	Restes à réaliser	F	209 610,50	0,00	209 610,50
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	12 422,13	6 464,70	18 886,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-9 387,60	3 389,22	-5 998,38
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	3 034,53	9 853,92	12 888,45
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-79 384,50	0,00	-79 384,50
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-76 349,97	9 853,92	-66 496,05

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068) – IR : **9 886,72 €**
- Report en section d'investissement (compte 001) : **3 034,53 €**

2. Vote des taux d'imposition 2026

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il est nécessaire d'ajuster les taux d'imposition pour l'année 2026, au vu de la situation financière actuelle de la commune. Les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années et ils sont inférieurs à la moyenne des communes de même strate.

Le Conseil municipal approuve une augmentation de 5 % des trois taxes communales.

Adopté à l'unanimité.

3. Vote du budget primitif 2026

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le budget primitif 2026 de la commune, comprenant les dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement prévues pour l'année à venir.

Après présentation et échanges, le Conseil municipal approuve le budget.

Adopté à l'unanimité.



Fonctionnement		Fonctionnement		Investissement		Investissement	
■	Dépenses réelles: 134 692,00 €	■	Recettes réelles: 143 876,00 €	■	Dépenses réelles: 249 790,43 €	■	Recettes réelles: 240 606,43 €
■	Dépenses d'ordre: 9 184,00 €	■	Recettes d'ordre: 0,00 €	■	Dépenses d'ordre: 0,00 €	■	Recettes d'ordre: 9 184,00 €
	Somme: 143 876,00 €		Somme: 143 876,00 €		Somme: 249 790,43 €		Somme: 249 790,43 €

4. Droit à la Formation des élus

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la formation des élus locaux s'organise autour de deux dispositifs distincts : la formation des élus financée par la commune afin de permettre l'exercice du mandat dans de bonnes conditions, et le Droit Individuel à la Formation (DIF), financé par une cotisation obligatoire prélevée sur les indemnités des élus.

Afin de permettre aux élus de suivre des formations adaptées à leurs fonctions, Monsieur le Maire propose d'inscrire au budget primitif 2026 un montant de 350 € au titre de la formation des élus.

Le Conseil municipal approuve cette inscription budgétaire et autorise Monsieur le Maire à engager les dépenses correspondantes.

Adopté à l'unanimité

5. Délégation de signature du maire à un agent communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un arrêté sera pris afin de déléguer sa signature à la secrétaire de mairie pour certains actes administratifs et documents de gestion courante, afin de faciliter le fonctionnement des services municipaux.

Le conseil municipal prend acte de cette information.

6. Désignation des représentants à la CLECT

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de désigner des représentants de la commune à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Sont désignés :

- Représentant titulaire : **Christian REVEL**
- Représentant suppléant : **Bernard LAPEYRE**

Adopté à l'unanimité.

7. Point financier

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un point financier concernant la situation de la commune, réalisé par la Conseillère aux Décideurs Locaux (CDL) du Service de Gestion Comptable (SGC). La situation financière de la commune nécessite une vigilance particulière.

Il faudra marquer une pause dans les investissements et maîtriser les charges de fonctionnement afin de retrouver une capacité d'autofinancement nette (CAF) positive ainsi qu'un niveau de trésorerie plus satisfaisant.

Les élus prennent connaissance des informations communiquées.

7.a - Crédit Agricole – Ligne de trésorerie

Monsieur le Maire explique au Conseil municipal qu'il faut mettre en place une ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole, pour pouvoir régler les factures en attente concernant le lieu de détente et la chapelle Saint-Jean.

Le Conseil municipal approuve l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 100 000 €.

Adopté à l'unanimité.

7. b- Loyer logement communal

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le loyer du logement communal n'a pas été revu depuis plusieurs années. Afin de tenir compte de l'évolution des charges, il propose une augmentation de 10 € par mois.

Le Conseil municipal approuve cette augmentation de 10€ par mois à compter du 1er juin 2026.

Adopté à l'unanimité.

8. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal une demande d'admission en non-valeur concernant des créances devenues irrécouvrables malgré les démarches engagées par le Trésor Public.

Le Conseil municipal approuve cette admission en non-valeur de 200 €.

Adopté à l'unanimité.


9. Taxe sur la publicité extérieure

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le dispositif de taxe sur la publicité extérieure.


Après échanges, le Conseil municipal à l'unanimité, décide de ne pas mettre en place cette taxe sur la commune.


10. Communication


Le Conseil municipal a examiné plusieurs outils et actions pour améliorer la communication avec les administrés.

 Monsieur le Maire présente au Conseil municipal un projet de communiqué municipal comprenant notamment des informations financières, les horaires d'ouverture de la mairie, les référents communaux, les indemnités des élus ainsi que

les premières actions engagées par la municipalité. Le Conseil municipal valide le contenu de ce document qui sera distribué prochainement aux administrés.

-  Le Conseil municipal souhaite encourager davantage d'habitants à utiliser l'application PanneauPocket afin de faciliter la diffusion des informations communales en temps réel. Une aide à l'installation de l'application pourrait être proposée lors de l'atelier participatif.

-  Le Conseil municipal est informé de la remise à jour du site internet de la commune par la première adjointe, Mme ALBERT Viviane, qui assurera désormais son suivi et son actualisation. Les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal y seront également publiés.

-  Le Conseil municipal échange sur la création d'un futur magazine communal trimestriel qui pourrait présenter des informations sur la vie du village, son histoire, des interviews d'habitants et diverses actualités communales.

11. Organisation de l'atelier participatif

L'atelier participatif se tiendra le samedi 06 juin 2026 à 16h00 au foyer Henri Gout. Il sera organisé sous forme de « World Café », une méthode d'animation favorisant les échanges entre habitants autour de plusieurs tables thématiques.

Les discussions porteront notamment sur la vie associative et culturelle, l'environnement, le patrimoine, les activités économiques et touristiques, ainsi que la voirie et la signalisation.

Les participants changeront de table toutes les quinze minutes afin de favoriser la diversité des échanges et d'enrichir progressivement les réflexions collectives grâce aux contributions de chacun.

12. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre ensuite le point des questions diverses au cours duquel plusieurs sujets concernant la vie de la commune ont été abordés par les élus.

Points de collecte

Il y a dorénavant 4 points de collecte sur Citou au lieu de 5.

Traversée de Citou – D 620

Concernant le goudronnage de la route de Citou, lors de la visite du service des routes du Département, celui-ci a précisé qu'il n'est pas possible de faire un goudronnage intégral de la voirie car les aménagements existants sont discontinus.

 **ASA de la Prade**

Le président de l'ASA, Philippe FABRE, propose la dissolution de l'association. Il propose de repasser le budget de l'ASA sur la mairie.

 **Sentier Botanique**

Céline LEROY propose de revoir l'idée du sentier botanique menant au château. Celui-ci avait été créé à l'époque ; elle propose de le réaménager.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35.

**Le maire,
Jean-François REVEL**



**Le secrétaire de séance,
Viviane ALBERT**



